



ONTARIO'S WATCHDOG  
CHIEN DE GARDE DE L'ONTARIO

**Parution de nouveaux rapports sur les réunions ouvertes au public :  
l'Ombudsman constate deux enfreintes à la « loi sur la transparence »  
(Sunshine Law) dans les cantons d'Emo et de Nipissing**

TORONTO (le 20 fév. 2009) - Pour la toute première fois depuis que la province a mis en place le nouveau système d'application de la loi sur les réunions municipales ouvertes au public, il y a un an, l'Ombudsman de l'Ontario, André Marin, a découvert que deux municipalités avaient enfreint les dispositions de la « loi sur la transparence », énoncées dans la Loi sur les municipalités.

Le canton d'Emo a enfreint les dispositions de la Loi sur les municipalités lors d'une réunion à huis clos qui s'est tenue le 8 avril 2008, alors que le canton de Nipissing s'est réuni à huis clos contrairement aux dispositions de la Loi sur les municipalités le 25 avril 2008.

L'Ombudsman enquête sur les plaintes du public concernant les réunions à huis clos dans toutes les municipalités qui n'ont pas désigné leur propre enquêteur (environ 200 en Ontario). Jusqu'à présent, l'Ombudsman a émis quatre rapports. Ces documents sont en ligne dans la partie Affaires municipales de notre site Web, sous Notre rôle.

-30-

*Also available in English*

Pour plus de renseignements ou pour obtenir des entrevues de presse, s'adresser à :

Linda Williamson  
Director of Communications  
Tel: 416-586-3426  
lwilliamson@ombudsman.on.ca

ou Patricia Tomasi  
Communications Officer  
Tel: 416-586-3402  
ptomasi@ombudsman.on.ca